



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**

Pôle des Assemblées

Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du

Bureau Communautaire

du 30 janvier 2024 à 09h00

Présents :

Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC.....	3
1 - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE MESURES DE TRAFIC PAR COMPTAGES ET ENQUÊTES.....	3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE L'ACHAT PUBLIC

1 - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE MESURES DE TRAFIC PAR COMPTAGES ET ENQUÊTES

Rapporteur : Alain LETESSIER / technicien(ne) : Antoine LÖW-DAOUDAL

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-15 de son annexe,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant qu'Annemasse Agglo disposait d'un marché à bons de commande pour des prestations de comptage routiers, en groupement de commandes avec les communes d'Annemasse, Bonne, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Saint-Cergues et Ville-la-Grand, arrivant à échéance en novembre 2023,

Considérant le souhait exprimé par Annemasse Agglo et dix communes du territoire de se coordonner en vue de la passation de marchés relatifs aux études de trafic et comptages sur le réseau routier pour la période 2024-2028 et les périodes suivantes éventuelles,

Afin de rechercher les meilleures conditions financières, techniques et de délai pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes, il est proposé de pérenniser la mise en œuvre d'un groupement de commandes tel que défini par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

L'intérêt du groupement de commande est triple :

- Financier avec une diminution des coûts unitaires du fait d'un plus grand volume
- Suivi de la démarche commune : ce partenariat permettra également de disposer d'un ensemble de données communes qui pourront être validées et partagées entre tous les membres
- Meilleure gestion et coordination accrue dans l'élaboration des campagnes de comptages à effectuer.

Prendront part à la constitution du groupement les collectivités suivantes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Ville-la-Grand, Vétraz-Monthoux et Annemasse Agglo.

Le groupement de commandes est ainsi libellé : « **Groupe ment de commandes pour la réalisation de mesures de trafics par comptages et enquêtes** ».

La convention ci-jointe précise les modalités de constitution du groupement, définit les conditions financières et organise son fonctionnement.

La fonction de coordonnateur du groupement est assurée par Annemasse Agglo dans les conditions prévues par la convention.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention constitutive du groupement, et la désignation d'Annemasse Agglo afin d'assurer les missions de coordonnateur du groupement,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la convention de groupement de commandes ainsi que ses éventuels avenants et tout acte nécessaire à son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9H29.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET

